



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE
SERVICE DE TRAITEUR - LOT 4 BUFFET FROID
SANS SERVICE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ LES
TOQUES CONCEPT**

**DÉCISION N° DM-21-112
EN DATE DU 17 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au Profil acheteur de la Ville le 22 juillet 2020 relatif au marché de prestations de service de traiteur ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société LES TOQUES CONCEPT jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société LES TOQUES CONCEPT, sise 9 rue de Bicêtre – 94240 L'HAY LES ROSES – représentée par Monsieur Christophe GOURMELON – Co-Gérant, le marché de prestations de service de traiteur – Lot 4 : Buffet froid sans service.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, susceptibles de varier de la manière suivante :

- Montant minimum annuel : 8 400 € TTC
- Montant maximum annuel : 21 600,00 € TTC

Les prix applicables sont ceux du bordereau de prix unitaires et ceux du barème des prix publics affectés du rabais de 15 % pour les besoins ponctuels.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement une fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de deux ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE